



**SNUipp-FSU**  
**Côtes d'Armor**

Saint-Brieuc, le 15 décembre 2010

Marylène Le Maux  
secrétaire départementale du SNUipp

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
des Côtes d'Armor

Objet : Départ en retraite anticipé des mères de 3 enfants et conséquences

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Parmi nos collègues, nombreuses sont celles qui vont devoir se résoudre à faire valoir leurs droits à la retraite avant le 1er juillet 2011.

Bien que les modalités de liquidation des pensions induites par la réforme des retraites 2010 ne soient pas entièrement connues et que les décrets ne soient pas encore parus, il est aujourd'hui évident que la suppression du traitement continué à compter du 1er juillet 2011 va conduire ces personnels à demander leur mise à la retraite au 1er juillet 2011 afin de percevoir leur traitement d'activité jusqu'à la veille de leur date d'admission à la retraite.

Il en résulte que leur dernier jour d'activité sera le 30 juin 2011.

Or, le calendrier scolaire 2010-2011 fixe la fin des cours le soir du vendredi 1er juillet. Nous nous interrogeons donc sur les dispositions que notre administration compte mettre en place pour que des élèves de nos écoles ne se retrouvent pas sans enseignant ce jour-là.

Ceci est une préoccupation de l'ensemble de la profession et va très vite devenir aussi celle des parents des élèves concernés. Et que dire de la frustration que cette disposition entraîne pour nos collègues poussées vers la sortie par cette loi injuste et qui se voient ainsi privées de la possibilité d'être avec leurs élèves le dernier jour de classe de l'année.

En espérant que vous pourrez rapidement nous apporter une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma haute considération.

Marylène Le Maux

SNUipp 22 – 18, rue de Brest – 22000 Saint Brieuc  
tél. : 02 96 61 88 24 – @dresse électronique : [snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)  
Site internet du SNUipp des Côtes d'Armor : <http://22.snuipp.fr/>

